

Prêt de Scolarité pour  
les Universités

Comptez sur nous pour votre éducation avec zéro%  
d'intérêt et des versements allant jusqu'à **10 ans**

(Avec l'appui de La Banque Centrale du Liban)



Pour plus d'information, contactez notre Call Center sur le 04 727 727 ou visitez notre site internet [www.lebcanbank.com](http://www.lebcanbank.com)

# Prêt de Scolarité pour les Universités

## Termes et Conditions

- Le prêt de scolarité est conçu pour ceux qui comptent poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur (universitaires ou techniques) au Liban et à l'étranger.
- Le remboursement de la somme principale du prêt débute un an à partir de la date de l'obtention du diplôme.
- La période de remboursement peut aller jusqu'à 10 ans à partir du premier versement.
- La banque peut décider d'exempter l'emprunteur des taux d'intérêts annuels durant la période des études et durant l'année de grâce. Ces frais vont être ajoutés à la somme initiale du prêt et remboursés suivant un plan de versement allant jusqu'à 10 ans.

## Intérêts

- Tous intérêts, frais, commissions et charges qui peuvent être ajoutés seront à la charge de l'université quand la demande est faite à travers le service social de USJ.

## Documents requis

- Formulaire de demande rempli.
- Copie de la Carte d'Identité.
- Attestation de résidence.
- Lettre d'admission de l'établissement d'enseignement, indiquant les frais annuels de scolarité.
- Attestation certifiée du salaire (si le demandeur est un employé).
- La banque a le droit de demander toute autre garantie ou tout autre document qu'elle juge nécessaires.

## Documents requis du garant

Tous les documents mentionnés ci-dessus (à l'exception du formulaire de demande) ainsi que les états financiers des trois dernières années, si le garant est un travailleur indépendant.

## Quelle est la prochaine étape à entreprendre ?

Les candidats peuvent soumettre leur demande de prêt au service social de USJ ou directement à une des branches de la Lebanese Canadian Bank. Ils recevront une notification les informant de l'accord ou du refus de leur demande dans les deux ou trois jours ouvrables qui suivent.